

CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUILLET 2011

Le conseil Municipal s'est réuni le 29 juillet en présence de Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Conseiller Général du Canton d'Estaing.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et fait part des lettres de remerciements reçus de Messieurs Louis Giscard d'Estaing, Député du Puy de Dôme, Maire de Chamalières et Monsieur Bretheau, Maire de Lavardin Loire et cher, Un des plus Beaux Villages de France, pour l'accueil reçu à l'occasion de la Fête de la Saint Fleuret.

Assainissement

Raccordement du hameau « Pont d'Estaing » Commune de Sébrazac :

Monsieur Le Maire fait un rappel sur l'état des dépenses d'assainissement qui ont été réalisées jusqu'à ce jour. Les dépenses d'investissement (travaux et études) s'élèvent HT à 1 054 308 €.

La subvention du Département accordée au taux de 40 % en raison du programme « D.E.F.I.LOT » ne concernait que la tranche ferme et a été versée à la commune pour un montant de 339 900 €.

L'aide de l'agence de l'Eau Adour Garonne a été accordée au taux de 45 % sur l'ensemble du projet estimé à 1 938 365 € et s'élève donc à la somme 872 264 €. Un acompte de 259 597 € a été perçue par la Commune

Il informe le conseil que la Municipalité de Sébrazac souhaite que le secteur Pont d'Estaing soit raccordé au réseau d'assainissement et qu'il y aura donc lieu d'établir une convention confiant la maîtrise d'ouvrage à la commune d'Estaing pour l'étude et la pose du réseau sur le territoire de la Commune de Sébrazac. Celle-ci remboursant les frais engagés pour la réalisation de ces travaux. La commune de Sébrazac deviendra ainsi propriétaire de son réseau.

Une convention ultérieure fixera les conditions financières de la participation de la commune de Sébrazac aux frais de fonctionnement du poste de refoulement et de la station d'épuration d'Espalion.

Il passe ensuite la parole à Monsieur ANGLARS, conseiller Général qui fait l'historique de ce programme d'assainissement regroupant initialement, les communes d'Estaing, Coubisou, Saint-Come, Bessuéjols, justifiant la construction de la nouvelle station d'épuration d'Espalion.

Seule la commune de Sébrazac ne bénéficiait pas du programme DEFILOT considérant que Sébrazac ne polluait pas.

En ce qui concerne le hameau du Pont, la Municipalité de Sébrazac n'avait pas donné suite à l'interconnexion avec le réseau d'Estaing prévue dans le projet initial ignorant les couts de fonctionnement et d'investissement liés à la station d'épuration d'Espalion.

Trois études ont été demandées à SUD INFRA Environnement :

1. réalisation d'un réseau communal autonome,
2. Installation autonome à chaque abonné,
3. Raccordement au réseau d'Estaing.

Considérant l'équivalence des couts, le raccordement au réseau d'Estaing paraît le plus judicieux d'autant que le conseil général maintiendrait dans ses conditions son aide financière au taux de 30 % pour l'ensemble des tranches conditionnelles qui restent à réaliser.

La redevance par habitant du hameau desservis sera équivalente à celle des habitants d'Estaing.

Le conseil après discussions complémentaires et délibérations, approuve le raccordement du hameau « Pont d'Estaing » au Bourg d'Estaing et par conséquent l'avenant relatif aux honoraires du Maître d'œuvre SUD Infra Environnement et la convention relative aux dépenses d'investissement.

Tranche La Coussanne

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la précédente séance il avait informé le conseil que l'ONEMA (Office National de l'Eau et des milieux aquatiques) demandait une étude spécifique du milieu piscicole préalable à tous travaux dans cette partie de la Coussanne.

Celle-ci comprenait un état initial et un sondage piscicole tranche ferme pour 3 300 HT puis une option pêche complète à la place du sondage pour un montant de 3520 € HT.

Or, l'ONEMA sollicite maintenant un dossier de demande d'autorisation pour travaux dans le lit de la rivière comprenant des compléments pour l'état initial hydromorphologique et piscicole, ce qui entraîne une dépense supplémentaire de 5 200 € HT.

Le conseil Municipal donne un avis favorable.

Le retard apporté au début des travaux de cette tranche du fait de cette étude n'aura pas d'incidence sur la consultation des entreprises prévue à l'automne 2011.

Délibération sur l'évolution de l'intercommunalité suite à la Saisine par la Préfète

Vu le projet de schéma tel que présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 21 avril dernier prévoyant que la Communauté de Communes d'Estaing fusionne avec les Communautés de Communes de La Viadène, de l'Argence, d'Aubrac-Laguiole, et intègre les communes isolées du canton d'Espalion et la commune de Campuac,

Vu le courrier de Madame la Préfète du 28 avril dernier nous invitant à soumettre pour avis le projet de schéma de coopérations intercommunale,

Vu la réunion des Maires et Adjointes des six communes du canton d'Estaing estimant qu'il était souhaitable pour chacune de nos 6 communes d'approuver le même projet de délibération présenté par le Président de la Communauté de Communes d'Estaing,

Considérant par ailleurs que La commune est membre du Pays du Haut Rouergue.

A ce titre, elle travaille au quotidien, et depuis plus de 10 ans, avec les autres communes et EPCI du Haut Rouergue sur des projets structurants pour le développement du territoire,

L'Union Européenne reconnaît depuis 1994 le périmètre du Haut Rouergue pour la mise en œuvre de la stratégie de développement LEADER,

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle II » vise la généralisation des S.C.O.T. à l'ensemble du territoire national à l'horizon 2017,

Le Conseil affirme sa volonté de poursuivre cette dynamique de développement et estime nécessaire d'avoir une vision d'aménagement du territoire à l'échelle du Haut Rouergue, que pour cela le Conseil souhaite l'élaboration d'un SCOT sur le périmètre du Pays du Haut Rouergue et est favorable à la création d'un Syndicat Mixte pour porter cette réflexion indispensable à l'organisation de notre territoire de coopération intercommunautaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PROPOSE que la commune de CAMPUAC puisse intégrer dès le 1er janvier 2012 la Communauté de Communes d'Estaing afin de formaliser l'habitude de coopération déjà existante entre nos communes à travers notamment le SIVOM récemment dissout, ou encore l'Office de Tourisme dont elle est commune associée depuis 2007.

DECIDE de retenir le périmètre de regroupement tel que proposé par Mme la Préfète sous réserve que les statuts et les conditions de création de cette nouvelle intercommunalité, qui devront être définis d'ici juin 2013, répondent à nos attentes et à nos objectifs,

ADOpte de plus le même projet relatif au SCOT sur le périmètre du Haut Rouergue et est favorable à la création d'un Syndicat Mixte pour porter cette réflexion indispensable à l'organisation de notre territoire de coopération intercommunautaire.

Commission environnement, habitat urbain et rural, voirie

Nouvelle taxe d'aménagement

Monsieur Le Maire présente au conseil la nouvelle taxe d'aménagement, en vigueur à partir du 1^{er} mars 2012, pour laquelle il faudra prendre une délibération au prochain conseil. Cette taxe est applicable au niveau communal et départemental selon les choix des élus aux échelons respectifs.

Au plan départemental, elle se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), et au programme d'aménagement d'ensemble (PAE).

Par délibération du conseil général, la taxe d'aménagement est instituée pour la part départementale. Elle finance les politiques de protection des espaces naturels sensibles et le fonctionnement des CAUE, en remplacement de la TDENS et de la TD/CAUE. Elle s'applique pour toutes les communes du département.

Champ d'application – Fait générateur

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. (exemple : piscine, panneaux photovoltaïques,...)

Base d'imposition

Pour les constructions nouvelles

L'assiette de la taxe est constituée par la valeur déterminée forfaitairement par mètre carré de la surface de la construction. (660 €/m² en Province, mais subit certaines exonérations ou abattement (exemple 50 % pour les 100 premiers m² des locaux à usage d'habitation principale).

Taux d'imposition

Pour la part communale ou intercommunale, la fourchette des taux est fixée entre 1 % et 5 %, comme pour la TLE. Le dispositif prévoit que les communes ou EPCI pourront pratiquer, s'ils le souhaitent, des taux différents par secteurs de leur territoire pour tenir compte de la politique locale d'urbanisation pour chaque secteur de la Commune. La TLE n'offre pas actuellement cette possibilité.

Cœur de Village : Choix Architecte pour M.O.

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération suite à l'ouverture des plis pour la consultation des cabinets d'Etude chargés d'assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération Cœur de Village.

Le Conseil municipal approuve la décision prise le 13 juillet 2011 par la commission d'appel d'offres qui a décidé de confier cette mission au Bureau d'Etudes :

Atelier d'Architecture Pierre ENJALBAL

Les Ecoles Tayac - 12120 CENTRES

La Blanquerie :

Monsieur Le Maire rappelle que lors de sa séance du 9 avril 2011 le conseil municipal avait approuvé le projet de création du Lotissement de la Blanquerie, dont l'étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet Sud Infra Environnement.

Il est nécessaire de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de ce projet. A cet effet, le service des domaines a été consulté pour une évaluation du prix au m² à proposer aux différents propriétaires concernés.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide :



- d'approuver le prix au m² proposé par le service des domaines,
- de confier à Monsieur Le Maire la mission de négociation avec les propriétaires pour obtenir les emprises foncières nécessaires à la réalisation de ce projet sur la base du prix estimé par le service des domaines,
- décide qu'en cas de désaccord avec les propriétaires, la procédure de déclaration d'utilité publique sera lancée en vue de l'expropriation pour obtenir les emprises foncières nécessaires.

Restauration Coeur D'Annat

Monsieur Le Maire expose au Conseil que dans le cadre des travaux du marché en date du 10 février 2011 portant sur la restauration du Cœur d'Annat, il est apparu nécessaire d'intégrer des travaux supplémentaires.

L'entreprise EGTP – 12500 ESPALION propose un avenant d'un montant 4 737.35 € HT à son marché initial du 10/02/2011 d'un montant 24 924.50 € HT soit 29 80970 € TTC, ce qui porte ainsi ce marché à la somme de 29 661.85 € HT soit 35 475.57 TTC €.




Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

-  d'approuver cet avenant,
-  et d'autoriser Mr Le Maire à signer toutes les pièces contractuelles.

Carte communale : Avis de la Préfecture


Monsieur Le Maire donne lecture du courrier reçu de la Préfecture qui émet des avis sur la prochaine carte communale substitutive au P.O.S en demandant de réduire les superficies constructibles sur 3 secteurs, l'Ouradou, Le Malpas et la Chantellerie.

Il donne lecture de sa réponse à Madame La Préfète confirmant l'acceptation de réduction significative sur les trois secteurs concernés :

 L'Ouradou :	moins 0,53 ha
 Le Malpas :	moins 0,42 ha
 La Chantellerie :	<u>moins 0,92 ha</u>

Soit un total de 1,87 ha

Dans ce même courrier, il souligne les observations suivantes :

1. Depuis de nombreuses années, la Commune ne dispose plus du moindre m² disponible à la vente ce qui explique naturellement la stagnation des constructions.
2. Pour les trois secteurs principaux d'urbanisation future successivement :
La Blanquerie, Le Malpas, le Puech de l'Eglise, les zones prévues en zone U sont inférieures au POS précédent.
3. Dans une perspective dynamique et raisonnable les critères qui guident la Municipalité sont :
 -  La maîtrise de l'urbanisation future par l'instauration du droit de préemption voté le 16 mai 2011 concernant les trois secteurs principaux d'extension en continuité avec l'existant.

- 🚧 La protection des zones réellement agricoles ou naturelles comme le prouve les choix de la carte communale.

Acquisition terrain Monsieur Cabrieres Pierre

Monsieur Le Maire informe le Conseil que Monsieur Cabrières Pierre domicilié Route d'Entraignes – 12190 ESTAING souhaite vendre à la commune les parcelles AB50 et AB51 dont il est propriétaire sur le territoire de la Commune de Sébrazac.

Après discussions et vote le conseil décide d'acquérir les parcelles susdites.

Commission finances

Les Bijoux d'Estaing

Monsieur Le Maire fait le point sur le dossier des Bijoux d'Estaing :

1. Annulation partielle par la Cour de Cassation du Jugement rendu par la Cour d'Appel de Montpellier sur le partage des torts,
La Mairie a fait une nouvelle saisine le 19 juillet 2011 auprès de la Cour d'Appel de Montpellier.
2. Préjudice de la SARL Les Bijoux d'Estaing
Le 17 juillet 2011 et après validation, notre avocat a transmis à l'expert le rapport contradictoire n°3 version définitive de la Commune.

Emprunt Dexia

Monsieur Le Maire rappelle les démarches déterminées précédemment pour traiter ce différent avec DEXIA relatif à l'emprunt d'1 million d'Euros contracté irrégulièrement et confirmé par la Cour d'Appel de Montpellier.

- Poursuite de la procédure judiciaire,
- Saisine du Médiateur pour les emprunts à risques.

Monsieur Le Maire donne ensuite lecture de la lettre du Médiateur reçue à la Préfecture le 11 juillet 2011 et transmise à la Mairie le 20 juillet.

« Vous m'avez saisi par lettre du 10 février 2011 de la situation de la Commune d'Estaing. Cette collectivité territoriale a contracté auprès de Dexia en 2007 un prêt d'1 M € pour financer son projet d'assainissement.

Or ce prêt a été négocié sur le fondement d'une délibération pour laquelle l'ancien maire a été condamné par la Cour d'Appel de Montpellier et l'actuelle municipalité conteste la nécessité du montant de l'emprunt d'1M€ et estime suffisants pour faire face aux dépenses réelles 600 000 €.

Depuis la commune et DEXIA n'ont pu s'entendre que les conditions d'un remboursement anticipé. C'est la raison pour laquelle vous m'avez demandé au nom de la médiation de prendre en charge ce dossier. Bien que ce prêt (à taux fixe) ne relève pas techniquement des emprunts à risques, j'ai accepté ce dossier en raison de la population (607 habitants) de la commune.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que Dexia accepte la mise en place d'un nouveau contrat aux mêmes conditions financières que le prêt mis en place en 2007 mais pour un montant de 600 000 € correspondant aux besoins réels de la commune. La différence entre le montant restant dans le cadre initial et le nouveau prêt sera remboursée par anticipation par la commune d'Estaing sans que la Banque ne lui facture les indemnités prévues, dans la mesure où la délibération initiale est entachée d'irrégularité... ».

Le conseil Municipal approuve cette médiation et charge Monsieur Le Maire de procéder à la mise en place de cet accord.

Questions diverses

SIEDA : Alimentation en électricité Maison Pullès

Monsieur Le Maire indique que le projet de construction de l'habitation de Melle Madrières et Monsieur Pullès Frédéric nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Le syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron – SIEDA – maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à 11 174.54 € TTC.

Monsieur Le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA, la contribution restant à la charge de la Commune est de 2 340 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

1. de demander au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.
2. de s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 2 340, 00 € correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le SIEDA.
3. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le SIEDA.

Extension du réseau AEP – Secteur de Perzillès

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'afin de desservir en eau potable la maison de Mr et Mme Pullès, il a été demandé l'extension du réseau AEP à l'ensemble de la zone constructible retenue dans la carte communale au niveau du secteur de Perzillès.

Par lettre du 28 juillet, Monsieur le Président du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Viadène) précise que le syndicat prend en charge la totalité de ces travaux d'extension estimés à la somme de 11 798.54 € TTC, les branchements individuels restants à la charge des particuliers.

Mur du cimetière Estaing

Mr Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à la réfection du mur du cimetière pour lequel l'entreprise JC BONAL a présenté un devis s'élevant à 2 126.24 € HT.

Le conseil donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

Voie intercommunale de la Coursière/ le Bancarel

Mr Le Maire informe le conseil que dans le cadre du programme de voirie 2011 de la communauté de communes, il était prévu la réfection du revêtement et le curage des fossés de la portion de cette voie comprise entre la Coursière et la limite de la Commune du Nayrac. Mais compte tenu du fait que la marque CITROEN est intéressée pour effectuer des essais sur cette voie en complément de la base actuelle très ponctuellement (1 à 2 jours sur l'année), l'association qui s'occupe de la base d'essais automobiles a demandé que seulement du point à temps soit effectué pour combler les trous existants.

Les riverains consultés n'émettent aucune remarque spécifique sous réserve d'être informé suffisamment tôt.

Monsieur Anglars, Président de la Communauté de communes, précise que ces travaux qui étaient prévus en investissement au budget 2011 de la Communauté de communes seront transférés à la Commune de Coubisou et que les travaux concernant la voie de la Coursière seront pris en dépenses d'entretien.

Cotisation médiathèque 7 €

Monsieur Le Maire expose qu'il y a lieu de fixer le montant de la cotisation annuelle des adhérents à l'Association Culture et Gastronomie.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de fixer à 7 € le montant de la cotisation susdite, tarif applicable à partir du 1^{er} novembre 2011 à 7 € sans changement (gratuite) pour les enfants de moins de 14 ans.

Objets et débris flottants sur le Lot (Pollution visuelle)

Monsieur Le Maire expose au conseil qu'il avait sollicité l'intervention d'EDF afin de résoudre les problèmes de pollution visuelle du Lot en aval du Pont occasionnée par les algues et ilots flottants constitués de débris divers et végétaux en décomposition.

Il présente au conseil le devis établi par ISS Espaces Verts d'un montant TTC 5 501.60 € pour procéder à la suppression et à l'enlèvement des algues avec un bateau faucardeur et 6 ouvriers. Temps estimé 1 jour sur site et prix de la journée supplémentaire avec la même équipe 3 400 € HT.

EDF propose de prendre en charge 50 % de cette dépense.

Le conseil estime que cette intervention ne résoudra pas l'ensemble du problème et qu'il y aurait lieu de consulter d'autres entreprises qui pourraient apporter une réponse plus appropriée à cette pollution.

Monsieur Anglars, Conseiller Général du Canton d'Estaing, propose que soit confiée à Monsieur Lionel Fabre, technicien du SIAH cette mission de recherche d'entreprises. Le conseil municipal approuve cette proposition.

Ainsi fait et plus aucune question n'étant posé, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.